
NOMBRE DE MEMBRES

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN EXERCICE : 11
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9
QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION (AU VOTE) : 9

Date de la convocation : 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TISSIER Alain, Maire.

Présents :

Mr TISSIER Alain - Mr GAUGRY Dominique - Mr THIBAUT Jean-Claude - Mr MAURICEAU Christophe - Mme PIVOTEAU Claire - Mme MARAIS-GUINIO Hélène - Mr ETIENNE Jean Claude - Mr BROSSARD Aurélien - Mme GUIGNARD Muriel.

Absents : Mr POURCHASSE Daniel – Mme THENOT Jeannine.

Mr BROSSARD Aurélien a été élu secrétaire.

OBJET : Avis sur enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la SAS EOLIENNES DES CERISES en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de FONTENAY.

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal de bien vouloir étudier le dossier d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la SAS EOLIENNES DES CERISES pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de FONTENAY.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et après vote :
9 votants : 3 Abstentions et 6 Contre.

- donne un avis défavorable sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la SAS EOLIENNES DES CERISES en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de FONTENAY.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en Mairie, le 20 septembre 2022.

Acte rendu exécutoire
Reçu à la Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le
LE MAIRE

23/09/2022
23/09/2022

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE



Brossard
A. BROSSARD

Tissier
A. TISSIER